

## Règlement et bulletin d'inscription

### « Course des kangourous 2024 »

**Le Samedi 7 décembre 2024  
de 18h à 22h à Maintenon-Pierres**

**Salle polyvalente Maurice LEBLOND – MAINTENON/PIERRES**

### - Inscriptions aux différentes courses -

- En ligne sur Internet (avant le jeudi 5 décembre 2024)

[www.esmpathletisme.fr](http://www.esmpathletisme.fr) (redirigé vers Protiming)

### - Le programme -

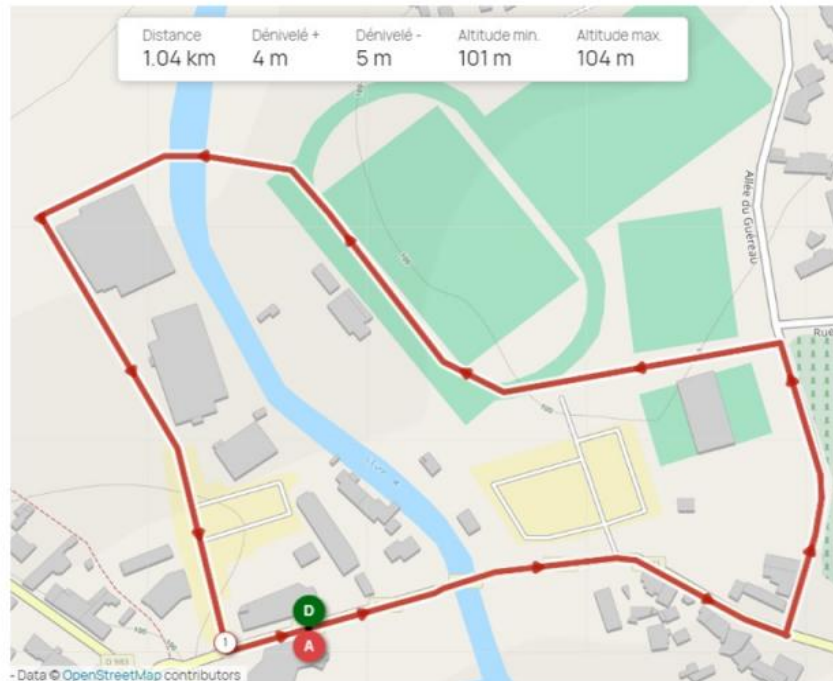
N° de course	1	2	3	4	5	6
Distance	<i>Relais Parents/ enfants 1 km (non chronométrée)</i>	<i>2 km (2 boucles)</i>	<i>5 km (1 boucle) (non chronométrée)</i>	<i>10 km solo (2 boucles) Crédit Mutuel</i>	<i>10 km en relais Crédit Mutuel (2 boucles)</i>	<i>Marche Nordique 10 km</i>
Public	Ouverte à tous (2018 et avant)	2012 et 2013	2011 et avant	2009 et avant	2011 et avant	2009 et avant
Heure du départ	18h	18h15	18h25	19h15	19h15	19h20
Tarif	5€	5€	10€	15€	15€	15€

Il n'y aura pas de chronométrage ni de classement sur les courses n°1 et 3.

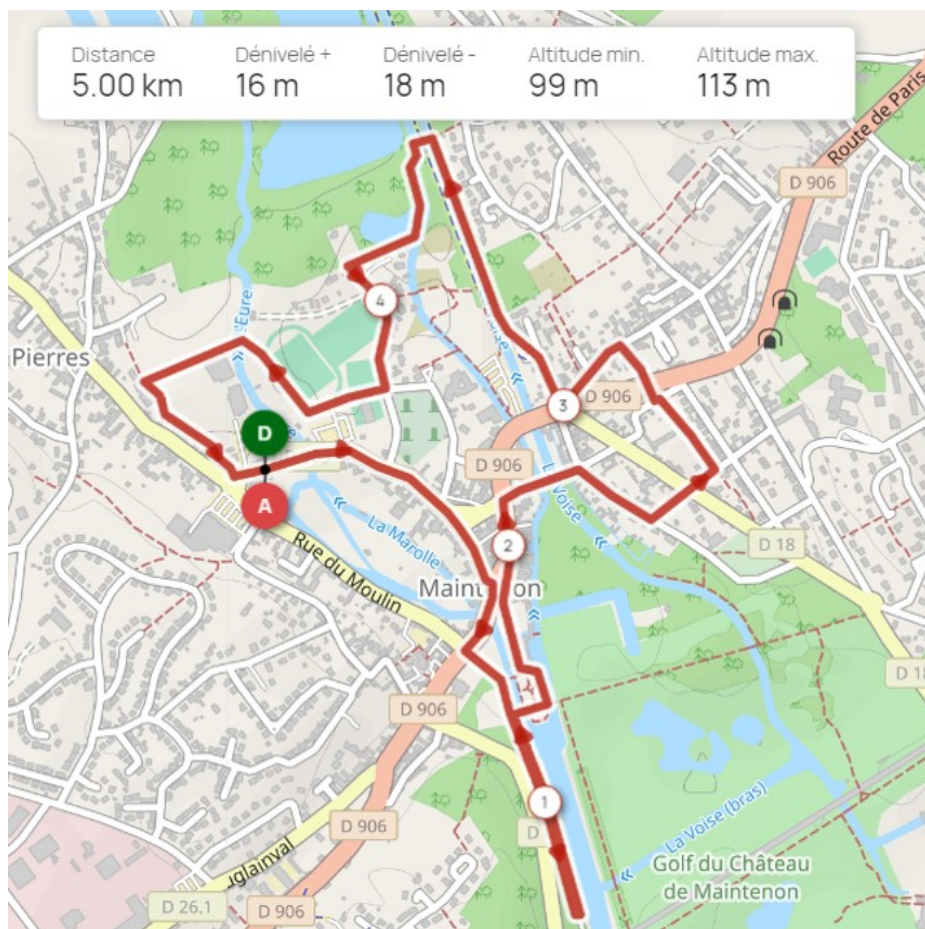
**Le Cani-Cross ne faisant pas partie du programme, aucun coureur accompagné d'un chien ne sera admis sur le parcours.**

# - Parcours des différentes épreuves -

## 1 km (1 boucle), 2 km (2 boucles)



## 5 et 10 km course et 10 km Marche Nordique



# Règlement de la Course des Kangourous 2024

## Article 1 : Objectif

La Course des kangourous est organisée dans le cadre du Téléthon sur les communes de Maintenon et de Pierres par l'association de l'Entente Sportive Maintenon-Pierres Athlétisme (45 rue René et Jean Lefèvre 28130 PIERRES – [contact@esmpathletisme.fr](mailto:contact@esmpathletisme.fr)). Elle n'a pas vocation à réaliser des bénéfices.

## Article 2 : Conditions de participation

### **2-1 - Conditions de licence et de santé des participants**

**Pour les courses n°2, 4, 5 et 6** les participants devront être titulaires :

**Pour les personnes mineures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

**Pour les personnes majeures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire (soit postérieurement au 7 septembre 2024).

## **2-2 - Droits d'inscription et engagements**

Les participants doivent s'engager en ligne à partir du site [www.esmpathletisme.fr](http://www.esmpathletisme.fr) (redirigés vers le site Protiming).

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Course</b>	<b>Relais Parents /enfants 1 km</b>	<b>2 km</b>	<b>5 km</b>	<b>10 km solo (2 boucles) Crédit Mutuel</b>	<b>10 km relais Crédit Mutuel</b>	<b>10 km marche nordique</b>
<b>Tarif</b>	5€	5€	10€	15€	15€	15€

Les engagements (déduction faites des frais d'organisation et de chronométrage) seront reversés à l'AFM-TELETHON.

## **2-3 - Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions est fixée au : **5/12/2024 à minuit.**

## **2-4 - Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

## **2-5 - Dossards**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

Le dossard vous sera remis le jour de la course (de 10h à 12h ou à partir de 16h30) à la salle polyvalente Maurice LEBLOND.

## **2-6 - Matériel de sécurité**

Les coureurs devront être équipés d'une lampe frontale ou pectorale pour les courses 3, 4, 5 et 6. Il est conseillé aux participants des courses 1 et 2 de posséder également une lampe frontale ou pectorale.

## **2-7 - Rétractation**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

## **2-8 - Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## **2-9 - Pièce d'identité**

Pour participer à la course n°5, les coureurs devront déposer une pièce d'identité en échange du témoin pour le relais.

## **Article 3 : Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 4 : Le programme des courses, les catégories et les tarifs

N° de course	1	2	3	4	5	6
Distance	Relais Parents/ enfants 1 km (non chronométrée)	2 km (2 boucles)	5 km (1 boucle) (non chronométrée)	10 km solo (2 boucles) Crédit Mutuel	10 km en relais Crédit Mutuel (2 boucles)	Marche Nordique 10 km
Public	Ouverte à tous (2018 et avant)	2012 et 2013	2011 et avant	2009 et avant	2011 et avant	2009 et avant
Tarif	5€	5€	10€	15€	15€	15€

## Article 5 : Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

## Article 6 : Sécurité et soins

Ils seront assurés par des signaleurs et jalonnes bénévoles, par la Protection Civile 28 et par le Dr Bianchetti.

## Article 7 : Ravitaillement

Cette Course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

## Article 8 : Assurances

### **8-1 - Responsabilité civile**

Les organisateurs sont couverts par l'assurance de la fédération sous le n° de contrat **4121633J**.

### **8-2 - Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## Article 9 : Règles sportives

### **9-1 - Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par la société Chronoteam et par transducteurs électroniques intégrés au dossard ou à un bracelet pour la course numéro 6 en relais. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du participant.

## **9-2 - Temps de course**

Au-delà des délais annoncés ci-dessous, la sécurité n'est plus assurée par les organisateurs et les participants ne seront pas classés.

<b>N° de course</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5 et 6</b>
<b>Distance</b>	5 km	10 km marche nordique	10 km
<b>Temps limite</b>	1h	3h	3h

## **Article 10 : Classements et récompenses**

Une collation et un buffet seront offerts aux participants. Les courses n°1 et 3 ne seront pas chronométrées et les participants ne seront pas classés. Les podiums se dérouleront juste après la dernière course (vers 20h30).

<b>Course</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Récompensés</b>	3 premiers chez les Hommes & les Femmes	3 premiers chez les Hommes & les Femmes	3 premières équipes Hommes, Femmes & Mixtes	3 premiers chez les Hommes & les Femmes

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur les sites internet suivants : [www.chronoteam.org](http://www.chronoteam.org) / [www.esmpathmetisme.fr](http://www.esmpathmetisme.fr) / [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## **Article 11 : Droit à l'image**

Les participants autorisent l'organisateur de la course des kangourous ainsi que les médias à diffuser des photographies ou vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

## **Article 12 : Consigne et garderie**

Une consigne pour les vêtements et une garderie seront proposées aux participants le temps de leur course.

Le président  
**Bruno ETIENNE**